

Ces honoraires comprennent la commercialisation, la rédaction du compromis de vente, le suivi du dossier jusqu'à la réitération de l'acte authentique

Prix de vente	Habitation / Professionnel / Commercial
Inférieur à 50 000 €	3 500 € TTC
De 50 001 à 150 000 €	8.00 % TTC
De 150 001 à 170 000 €	6.30 % TTC
De 170 001 à 280 000 €	6.00 % TTC
De 280 001 à 450 000 €	5.00 % TTC
De 450 001 à 500 000 €	4.80 % TTC
De 500 001 à 550 000 €	4.50 % TTC
De 550 001 à 700 000 €	4.20 % TTC
De 700 001 à 850 000 €	3.90 % TTC
De 850 001 à 1 400 000 €	3.70 % TTC
Supérieur à 1 400 001 €	3.20 % TTC
	TERRAIN
Inférieur à 150 000 €	8 %
de 150 001 € à 200 000 €	7%
Supérieur à 200 001 €	6%
BOX	2500 Euros TTC
Parking	1500 Euros TTC

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

ORPI Vernier Immobilier – 05 rue des Labours – 77700 Magny-le-Hongre HONORAIRES AU 01/03/2021
SAS VERNIER TRANSACTION / au capital social de 40 000 € - RCS MELUN 528 773 674 Cartes Professionnelles N° T CPI 7701 2018 000 023 997
 délivrée par la CCI de Seine et Marne

Caisse de garantie GALIAN 89 rue de la Boétie 75008 PARIS - N° 43196C de 200,000€ - Sièges social : 99 Rue de Paris – 77200 TORCY

Honoraires de location

Locaux d'habitation soumis à la loi du 6 juillet 1986	Honoraires TTC Bailleur	Honoraires TTC Locataire
Visites, constitution du dossier, rédaction du bail	Dans la limite de 8/10/12 € TTC / m ² de surface habitable (en fonction des zones)	Dans la limite de 8/10/12 € TTC / m ² de surface habitable (en fonction des zones)
Etat des lieux	Dans la limite de 3 € TTC / m ² de surface habitable	Dans la limite de 3 € TTC / m ² de surface habitable
Frais d'entremise et de négociation	Forfait 150 €	A la charge du bailleur
Locaux de droit commun / commerciaux/ industriels/ professionnels	Honoraires TTC Bailleur	Honoraires TTC Locataire
Sur le loyer annuel	9%	9%

Honoraires de gestion

Prestations de gestion	Honoraires Bailleur
Gestion immobilière	5% TTC Multi lots 7.20% TTC
Assurance GLI	2,35% TTC
Aide à la déclaration annuelle des revenus fonciers	60 € TTC par lot principal
Représentation du mandant aux assemblées générales de copropriété	250 € TTC

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.